



## Photo prise sur Internet affiché dans jn magasin

Par **Virginie Caspar**, le **01/06/2018** à **13:21**

Bonjour je viens d'apprendre qu'une photo de moi et mon fiancé a été prise sur Facebook pour pouvoir y être affichée dans les locaux de sécurité d'un magasin. Pas de désignation comme voleur ou autre. Met sur les tableaux de ceux qui ont commis des vols en flagrant délit. Quelle motif je peux aller porter plainte que dois-je faire. Merci de votre réponse

Par **fabrice58**, le **01/06/2018** à **13:39**

Pas de motif, en tout cas, d'ici à ce qu'une plainte soit enregistrée, la photo aura disparu des locaux.

Par **Visiteur**, le **01/06/2018** à **14:02**

Bonjour,  
dans un premier temps voir avec le service de sécurité ou le magasin en question pour avoir des éclaircissements sur la présence de cette photo ? Et leur demander de l'enlever...

Par **youris**, le **01/06/2018** à **17:16**

bonjour,  
si tout le monde peut voir cette photo sur internet, je comprends qu'elle est à la disposition du public qui peut en faire une copie d'écran et que cette copie peut être affichée dans un local privé non accessible au public.  
avez-vous la preuve que cette photo soit affichée dans ce local ?  
avez-vous eu déjà affaire aux vigiles de ce magasin pour vol ?  
Salutations